

A l'attention des : Filiales du Groupe CCI Paris Ile-de-France

Objet : Instruction de consolidation - Clôture au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

1.	CALENDRIER & DATES BUTOIRS :	2
2.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	2
3.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	3
4.	ETAPES DU PROCESSUS DE CONSOLIDATION	5
5.	PROCESSUS INTRAGROUPE	5
6.	ANALYSE DES VARIATIONS SIGNIFICATIVES DE LA PERIODE :	6
7.	INTERLOCUTEURS DU SERVICE CONSOLIDATION :	6

A l'attention des : Filiales du Groupe CCI Paris Ile-de-France

Objet : Instruction de consolidation - Clôture au 31 décembre 2025

L'objet de cette instruction est d'indiquer les points d'attention pour la clôture annuelle des comptes consolidés du Groupe CCI Paris Ile-de-France pour la clôture des comptes clos au 31 décembre 2025, ainsi que les enjeux en termes de planning.

Le processus de consolidation vise à présenter les comptes de l'ensemble des entités, liées financièrement et économiquement et formant le Groupe CCIR, comme si cet ensemble ne constituait qu'une seule entité.

L'audit des comptes consolidés se déroulera début avril.

1. Calendrier & Dates butoirs :

Le calendrier ci-dessous synthétise les dates limites à ne pas dépasser pour la réalisation de chaque phase du processus de consolidation :

Actions à réaliser - Clôture 31/12/2025	
du 12 au 16 janvier 2026	Phase de vérification et de réconciliation des flux inter-entités du Groupe (hors coût définitif du GIE et coût d'apprentissage définitif)
du 19 au 26 janvier 2026	Phase de vérification et de réconciliation des flux inter-entités du Groupe liés au coût définitif du GIE
du 13 au 20 février 2026	Phase de saisie des réconciliation inter-filiales hors coût définitif du GIE et coûts d' apprentissage dans l'outil de consolidation
du 16 février au 24 février 2026	Phase de vérification de la réconciliation par le service consolidation hors coûts d' apprentissage
du 25 février au 26 février 2026	Phase de vérification et de réconciliation des flux inter-entités du cout d'apprentissage
Vendredi 27 février 2026	Phase de vérification de la réconciliation par le service consolidation version définitive
Lundi 2 mars 2026	Date limite de chargement des liasses de consolidation pour les sociétés en IG et IP (y compris les honoraires CAC et les effectifs) dans ViaReport
	Transmission de la balance Excel intégrée
	Transmission du fichier "3-nom(s) entité(s) - Conso CCIR - Données Complément Liasse" complété
Lundi 9 mars 2026	Transmission des liasses de consolidation pour les sociétés MEE (y compris les honoraires CAC)
Du 2 mars au 12 mars 2026	Phase de vérification des liasses de consolidation
Lundi 16 mars 2026	Transmission des Etats Financiers et Annexe (Projet) des comptes sociaux des entités du groupe
Du 16 mars au 23 mars 2026	Lancement de la première consolidation Groupe (avec toutes les sociétés)
Du 30 mars au 6 avril 2025	Intervention des CAC pour les comptes consolidés
Mercredi 08 avril 2026	Date limite de remontée des ajustements par les CAC

Nous nous tiendrons disponibles par mail ou téléphone en cas de questions ou difficultés durant la phase de saisie des informations dans le logiciel de consolidation, afin de remédier aux éventuels problèmes que vous rencontreriez.

Filiales en Intégration Globale, Proportionnelle et Mises en équivalence

Fin de saisie des intragroupes réciproques et non réciproques dans l'outil ViaReport : **16/02/2026**

Remontée des liasses de données liées aux comptes sociaux des entités du Groupe dans l'outil ViaReport : **avant le 02/03/2026**

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du groupe CCI Paris Ile-de-France sont établis selon la réglementation comptable française, plus particulièrement en conformité avec le règlement n°2020-01 de l'Autorité des normes comptables (homologué par arrêté du 29 décembre 2020), et seront certifiés par deux cabinets de commissaires aux comptes.

A l'attention des : Filiales du Groupe CCI Paris Ile-de-France

Objet : Instruction de consolidation - Clôture au 31 décembre 2025

En application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985, les établissements publics de l'Etat, dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou qu'ils exercent une influence notable (pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle) dans les conditions prévues par la loi, sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion du groupe.

La clôture annuelle de consolidation est réalisée sur le logiciel ViaReport (BFC).

Les données comptables des entités doivent être saisies au référentiel du Plan Comptable Général.

Plusieurs retraitements de consolidation sont donc réalisés par le service de consolidation.

3. Périmètre de consolidation

La définition du périmètre de consolidation est fondée sur la notion de contrôle exclusif, conjoint ou d'influence notable. Sa détermination requiert à la fois un inventaire des participations de l'entité consolidante mais plus globalement l'identification des entités sur lesquelles elle exerce un pouvoir de décision.

En fonction de la nature et de l'importance de ces liens, la méthode de consolidation sera la suivante :

- pour les entreprises sous contrôle exclusif, l'intégration globale ;
- pour les entreprises sous contrôle conjoint, l'intégration proportionnelle ;
- pour les entreprises sous influence notable, la mise en équivalence.

Préalablement au démarrage d'un processus de consolidation, il est nécessaire de s'assurer que les acquisitions ou créations de nouveaux titres de participation ont bien donné lieu à l'attribution d'un code entité dans le logiciel ViaReport (BFC).

Nous vous remercions de nous communiquer dès que possible les éventuelles évolutions du périmètre de consolidation. (Traités de fusion en cas de restructurations juridique, statut en cas de création d'entreprise, acte d'acquisition / de cession en cas d'entrée/ sortie de périmètre)

A l'attention des : Filiales du Groupe CCI Paris Ile-de-France

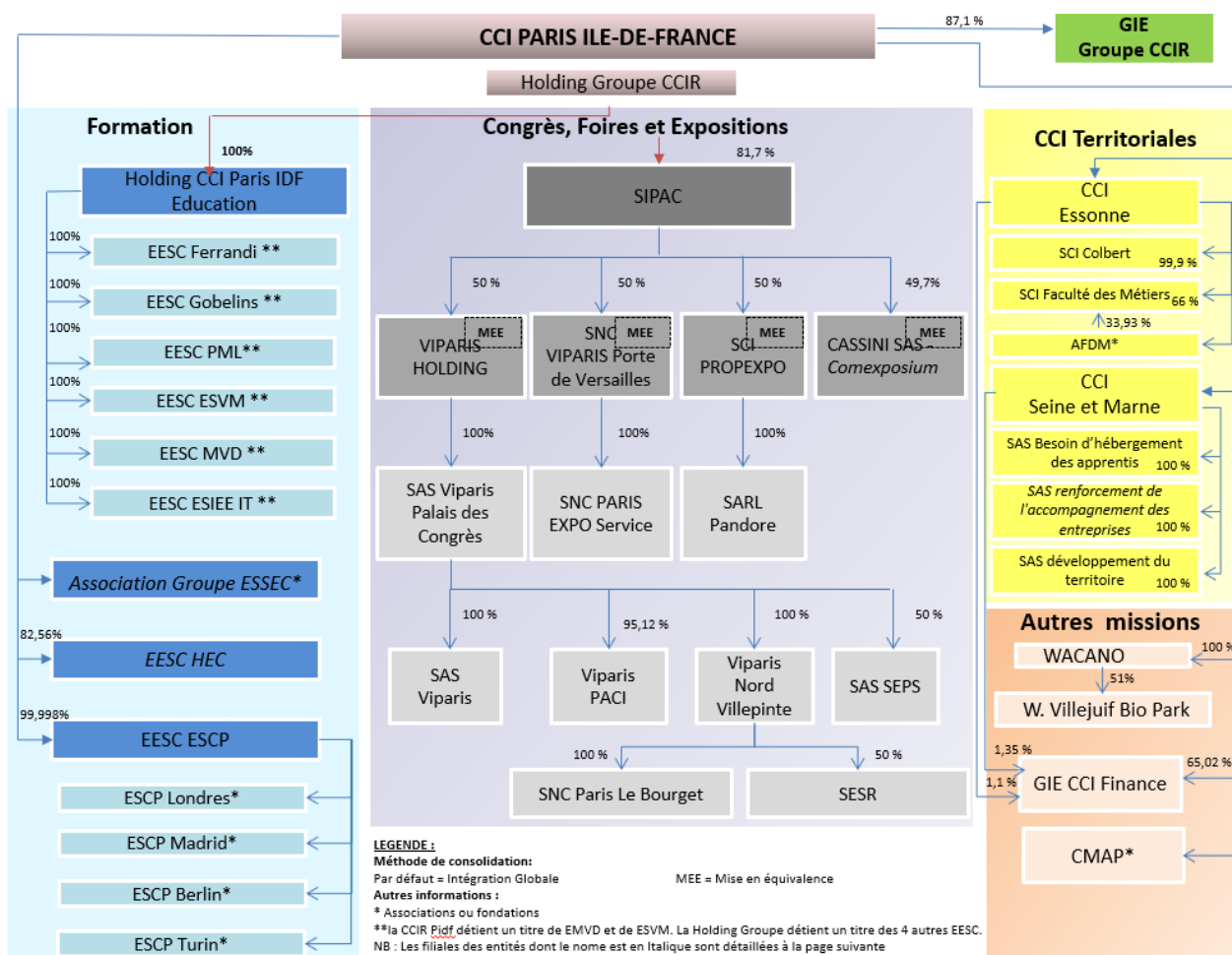
Objet : Instruction de consolidation - Clôture au 31 décembre 2025

Contacts des comptables du groupe CCIR en Intégration Globale



CCI IDF - Contacts
vdéf.xlsx

❖ Périmètre du groupe au 31/12/2025 (*)

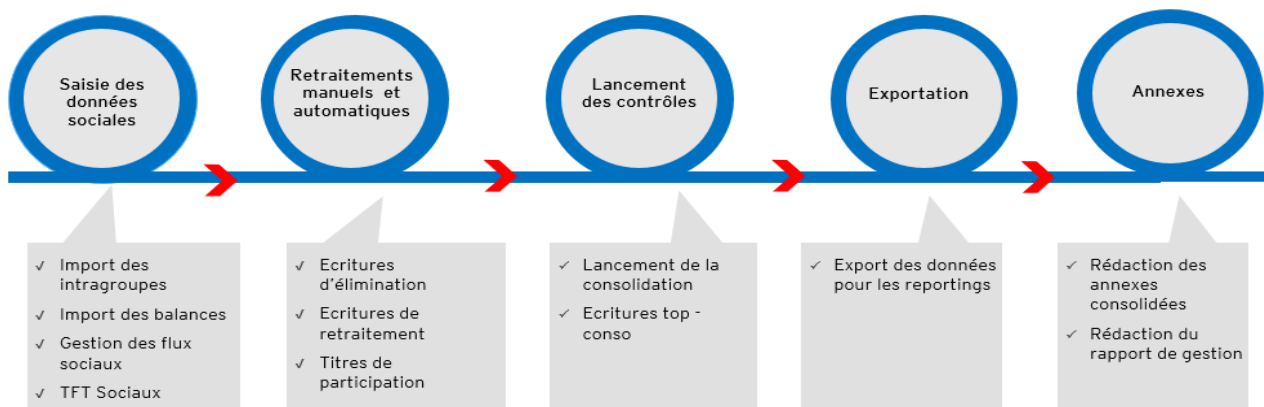


*Ce périmètre est susceptible d'évoluer en fonction des événements juridiques susceptibles de se produire en fin d'année et des éléments éventuellement identifiés lors de la mise en œuvre des travaux de consolidation.

A l'attention des : Filiales du Groupe CCI Paris Ile-de-France

Objet : Instruction de consolidation - Clôture au 31 décembre 2025

4. Etapes du processus de consolidation



Les travaux de consolidation se terminent par l'établissement des états de synthèse.

Ces derniers sont composés de manière indissociable d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe incluant un tableau de flux de trésorerie et un tableau de variation des capitaux propres.

5. Processus Intragroupe

Date limite de saisie des transactions intragroupes : 15 février 2026

Les comptes consolidés doivent représenter une image fidèle de la situation financière et de l'activité du groupe. Pour cela, il convient de retenir uniquement les opérations réalisées avec des tiers extérieurs au groupe.

Par conséquent, ne sont à retenir en consolidation que les transactions réalisées avec des tiers :

- ▶ Les actifs et passifs à l'égard des tiers extérieurs au groupe ;
- ▶ Les seuls résultats réalisés avec des tiers.

Il est nécessaire d'éliminer dans les comptes consolidés :

- ▶ Les transactions intragroupes (charges et produits dans le résultat ainsi que les comptes d'actifs et de passif dans le bilan)
- ▶ Les pertes et profits résultant d'opérations intragroupe.

Même sans impact sur le résultat, les transactions réciproques doivent être éliminées pour diminuer les lignes du bilan et du résultat.

Points d'attention :

Les écarts de réconciliation en matière de TVA déductible doivent être neutralisés. L'acheteur s'aligne à la déclaration du vendeur (montant Hors Taxes) et conserve dans ses comptes la charge de la non-déduction de la TVA affectée à son statut fiscal.

Le montant de la déclaration intragroupe doit au minimum correspondre au solde du compte au social.

Les intragroupes **doivent** être déclarés pour toutes les entités.

A l'attention des : Filiales du Groupe CCI Paris Ile-de-France

Objet : Instruction de consolidation - Clôture au 31 décembre 2025

6. Analyse des variations significatives de la période :

Des réunions de travail seront organisées avec les filiales les plus contributrices du groupe début mars 2026.

Cela consistera essentiellement à réaliser un exercice de revue analytique des états financiers en lien avec les opérations ou soldes significatifs de la période et afin d'expliquer les principales variations et détecter d'éventuels points de complexités comptables à appréhender dans le cadre du processus de consolidation.

Afin de préparer cette réunion et d'anticiper la rédaction des états financiers consolidés du Groupe CCI Paris-Ile-de-France, il convient de **remonter à l'équipe en charge de la consolidation au plus tard pour le 2 mars 2026**, un certain nombre d'information quantitatives et qualitatives. En fonction de leur nature, ces informations devront être reprises :

- **Directement dans Viareport ;**
- Et à travers le fichier joint en annexe à ce document : « **Conso CCIR - Données Complément Liasse** »

7. Points d'attention pour les comptes consolidés 2025 :

Pour chaque entité intégrée au périmètre de consolidation du Groupe CCIR, et en lien avec les instructions de consolidation transmises par l'entité tête de Groupe CCI France, il est demandé d'être particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Mise à jour du plan de comptes de consolidation

En lien avec l'application de la nouvelle réglementation ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers sociaux (disparition des comptes de transfert de charges et réglementation du résultat exceptionnel), le plan de comptable des comptes consolidés a été modifié. Ainsi, les fichiers d'import des intragroupes et des balances comptables que vous trouverez en PJ de ce mail ont été mis à jour.

Anciennes rubriques		Nature	Nouvelles rubriques	
R67510	VNC des immo. incorp. cédées		R65710	VNC des immo. incorp. cédées
R67520	VNC des immo. corp. cédées		R65720	VNC des immo. corp. cédées
R67560	VNC des titres cédés		R66760	VNC des titres cédés
R67500	VNC des titres conso cédés		R66700	VNC des titres conso cédés
R67580	VNC d'autres éléments d'actif cédés		R65780	VNC d'autres éléments d'actif cédés
R77510	Produits de cession d'immo. incorp.		R75710	Produits de cession d'immo. incorp.
R77520	Produits de cession d'immo. corp.		R75720	Produits de cession d'immo. corp.
R77560	Produits de cession de titres		R76760	Produits de cession de titres
R77500	Produits de cession de titres (conso)		R76710	Produits de cession de titres (conso)
R77580	Produits de cession d'autres élém. actif		R75780	Produits de cession d'autres élém. actif
R74700	Financement des OPCO		R74810	Financement des OPCO
R77700	Subv. invest. virées au résult. de l'ex.		R74700	Subv. invest. virées au résult. de l'ex.
R79100	Transferts de charges d'exploitation	Avantages en nature	R64100	Rémunérations du personnel
R79100	Transferts de charges d'exploitation	Remboursement de prévoyance	R64500	Charges de sécurité soc. et de prévoy.
R79100	Transferts de charges d'exploitation	Remboursement d'assurance	R75810	Remboursement d'assurance
R79113	Transferts de charges - Rem personnel	Mise à disposition de personnel	R75820	Mise à disposition de personnel

- Transmission des plaquettes des comptes annuels

Il est demandé de nous transmettre les plaquettes des comptes annuels (même s'il s'agit d'un projet) **avant le lundi 16 mars 2026**.

A l'attention des : Filiales du Groupe CCI Paris Ile-de-France

Objet : Instruction de consolidation - Clôture au 31 décembre 2025

- **Informations relatives aux effectifs**

Il est demandé d'inscrire **pour chaque entité du Groupe le montant de l'effectif moyen équivalent temps plein au titre de 2024 et 2025**. Il s'agit des effectifs en équivalents temps plein (CDI et CDD, y compris CDD de remplacement, ainsi que les apprentis et les personnels mis à disposition de tiers) sur la période du 1er janvier au 31 décembre (et non au dernier jour de la période). Ainsi, sont pris en compte des flux et non des stocks. Par ailleurs, ces ETP n'incluent pas les vacataires, ni les stagiaires, ni les collaborateurs détachés par la CCI ».

- **Confirmation des montants à déclarer relatifs à un certain nombre d'agrégats spécifiques**

Il est demandé de **confirmer les montants aux titres de 2024 et 2025 pour un certain nombre d'agrégats comptables issus du compte de résultat**. Afin de les remonter ensuite aux équipes de consolidation de CCI France. Ces données sont à compléter dans **l'onglet « 1 » du fichier annexe « Conso CCIR - Données Complément Liasse »**

- **Balance Excel**

En complément du fichier des données complémentaires, merci de nous transmettre une balance Excel **avant le 2 mars 2026**.

8. Interlocuteurs du service consolidation :

Vos interlocuteurs principaux sont :

Equipe DCO GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France :

- Anne-Sophie DIGIACOMO, adigiacom@cci-paris-idf.fr

Equipe BECOUZE :

- Mégane DAVID, m.david@crowe-becouze.fr
- Frédéric CHAUMEIL, f.chaumeil@crowe-becouze.fr

Tous les documents doivent être adressés par mail à vos interlocuteurs consolidation en mettant en copie l'adresse le service de consolidation CCIR : consolidationccir@cci-paris-idf.fr

DGAFP :

- Nathalie Pierre – Directeur financier de la CCIR Paris Ile-de-France
- Christophe DELORME – Responsable des filiales DGAFP CCIR Paris-Ile-de-France